

RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE DE RUHENGERI

N° *2078* HUISSIER.-

Transmis à Monsieur le Greffier du Greffe
du Tribunal d'Usukuma, la sommation au nom de GUYANO NABI
dûment signée et remplie. 6

Ruhengeri, le 9 Septembre 1952.-
L'HUISSIER, D. NEVEJANS,-



RESIDENCE DU RWANDA
TERRITOIRE DE NYANZA
Secteur le Gitarama

Gitarama, le 1er septembre 1952.

893 / Huiss.

Objet: Assignation civile

Transmis copie pour information à Monsieur
le Greffier du Greffe du Tribunal d'Usunbu-
ru.
L'Huissier, VERMEULEN A.

*24/5 - 1 Huiss. Ver
5-9-52*

Monsieur l'Huissier,

J'ai l'honneur de vous faire par ce courrier le procès n°2622/D.4 du 19 août 1952 de Monsieur le Greffier du Tribunal
d'Usunburu ainsi un exploit de comparution en double exemplaire au
nom de GUYAN NANI, dont les héritiers résident à Ruhengeri.

L'Huissier, VERMEULEN A.



Monsieur l'Huissier

de et à

RUHENGERRI

/J. ALF. LUM./

TERRITOIRE
DU
RUANDA-URUNDI

USUMBURA, le 19 AOUT 1952

Greffe du Tribunal de USUMBURA

N° 2622/D.4

Annexes:

OBJET :

Sommation

SCHRYNEMAKERS c/GULAM NABI

Transmis le 20/8/52

Monsieur l'Huissier,

J'ai l'honneur de vous faire tenir, sous ce pli, en original et copie, un exploit de sommation que je vous prie de bien vouloir signifier au sieur GULAM NABI,
commerçant à GITARAMA.

Sitôt signification faite, vous voudrez bien me retourner l'original dûment rempli, daté

et signé

Le coût l'exploit n'est pas à percevoir, sauf en cas de paiement du principal.

A Monsieur l'Huissier
de et à

GITARAMA.

Le Greffier, Adjoint,
M. MEEUWES.-

*818/Huissier
26/8/52*